

Organisation scolaire dans l'Espace romand de la formation

Année scolaire
2025-2026



Avant-propos

En 2007, la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) met en œuvre la **Convention scolaire romande (CSR)**. Celle-ci instaure l'**Espace romand de la formation (ERF)** et prévoit un certain nombre de domaines de collaboration entre les cantons de l'ERF, en plus de ce qui est considéré au niveau fédéral par le concordat suisse HarmoS. Les cantons signataires de la CSR ont toutefois la liberté d'organiser l'enseignement obligatoire à leur manière, ce qui se reflète, par exemple, dans les dénominations cantonales des degrés scolaires, les modèles structurels du degré secondaire I ou encore le temps d'enseignement.

Cantons de l'ERF

Berne francophone (BE-fr)
Fribourg francophone (FR-fr)
Genève (GE)
Jura (JU)
Neuchâtel (NE)
Valais francophone (VS-fr)
Vaud (VD)

Le **Plan d'études romand (PER)** représente une référence commune aux cantons de l'ERF. Il détermine un projet global de formation de l'élève et il décrit ce que les élèves doivent apprendre durant leur scolarité obligatoire et les niveaux à atteindre à la fin de chaque cycle (fin de 4^e, 8^e et 11^e année), sans donner d'indication spécifique ni précise sur les contenus et le temps d'enseignement nécessaire pour traiter et acquérir ce qui est décrit. De plus, le PER définit la proportion que chaque domaine d'étude doit représenter dans le cadre global de formation, en laissant à chaque canton une marge maximale d'appréciation à hauteur de 15% pour permettre des enseignements spécifiques à chacun (latin, éthique et culture religieuse, etc.).

L'existence de l'ERF en tant qu'espace de formation nécessite un monitoring régulier permettant le suivi des transformations qui s'y produisent. Ce monitoring est réalisé par l'Institut de recherche et de documentation (IRD), structure scientifique permanente de la CIIP¹. Ainsi, l'IRD met à disposition un grand nombre d'informations (chiffrées et non chiffrées) qui constituent le Système d'informations sur l'Espace romand de la formation (SIERF). Dans certains cas, les informations concernent également les parties germanophones des cantons de l'ERF et/ou sont étendues à l'ensemble des cantons faisant partie de la CIIP (donc également au canton du Tessin).

En complément aux pages du SIERF et au Mémento **Statistiques de l'ERF**, le présent document rassemble des informations sur l'organisation scolaire (dénominations cantonales des degrés scolaires, temps d'enseignement officiel obligatoire, grilles horaires pour le degré primaire et pour le degré secondaire I, parcours scolaire des élèves) dans les cantons de l'ERF pour l'**année scolaire 2025-2026**.

Le pictogramme  en début de paragraphe, indique un changement par rapport à l'année précédente. Les QR-codes présents à la fin de chaque chapitre permettent un accès direct vers une information plus complète sur le [site de l'IRD](#).

Ce document a pour objectif de renseigner l'organisation scolaire dans les cantons de l'Espace romand de la formation (ERF) pour l'année 2025-2026. Il tient compte des spécificités cantonales et permet d'observer comment les cantons mettent en œuvre le Plan d'études romand (PER).

¹ Comme indiqué dans son [Mandat de prestation 2024-2027](#) (Art. 4).

Sommaire

1.	Espace romand de la formation.....	5
2.	Structures scolaires.....	6
3.	Dénominations cantonales des degrés scolaires.....	7
4.	Modèles structurels du degré secondaire I	8
5.	Temps d'enseignement officiel obligatoire	9
6.	Plan d'études romand.....	10
7.	Moyens d'enseignement romands	12
8.	Grilles horaires pour la scolarité obligatoire	13
8.1	Grilles horaires pour le degré primaire	14
8.2	Grilles horaires pour le degré secondaire I	24
9.	Parcours scolaire des élèves	39
9.1	Bulletins scolaires (appréciations non chiffrées et notes)	39
9.2	Conditions de promotion à l'école obligatoire.....	40
9.3	Conditions de passage au degré secondaire I	41
9.4	Conditions de passage au degré secondaire II	42

Liste d'abréviations

AP CIIP	Assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin
CDIP	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin
COPED	Commission pédagogique
CSR	Convention scolaire romande
ERF	Espace romand de la formation
IRDP	Institut de recherche et de documentation pédagogique
MER	Moyens d'enseignement romands
MITIC	Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication
PER	Plan d'études romand
RL	Représentantes et représentants légaux
SIERF	Système d'informations sur l'Espace romand de la formation

1. Espace romand de la formation

En Suisse, l'enseignement public obligatoire relève principalement de la compétence des cantons. Pour certaines tâches, les cantons coordonnent leur travail soit au niveau national, soit au niveau régional.

Au niveau national, l'article 61a de la Constitution fédérale prévoit l'existence de l'Espace suisse de la formation. Au sein de la Conférence suisse des directeurs et directrices de l'instruction publique ([CDIP](#)), tous les cantons coordonnent leurs efforts et approfondissent leur coopération pour assurer la qualité de la formation et la mobilité sur l'ensemble du territoire suisse. La CDIP est également organisée en quatre conférences régionales (de Suisse romande et du Tessin, de Suisse du nord-ouest, de Suisse centrale et de Suisse orientale).

Créée en 1874, la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin ([CIIP](#)) est la plus ancienne conférence de la CDIP. L'**Espace romand de la formation**, annoncé dans la [Déclaration politique](#) de la CIIP du 15.04.2005, a été institué par la [Convention scolaire romande](#) (21.06.2007). Cette convention met en œuvre les tâches que le concordat HarmoS délègue aux conférences régionales (ex. harmonisation des plans d'études, coordination des moyens d'enseignement). Elle fixe également les domaines complémentaires au concordat suisse, dans lesquels les cantons membres visent des objectifs communs.

Quand la coopération concerne tous les cantons de la CIIP (y compris le Tessin), l'ERF s'étend et devient l'Espace latin de la formation.

L'**Espace romand de la formation** (ERF) représente un **espace de formation de langue française** de l'école obligatoire publique, commun aux cantons francophones de Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et aux parties francophones des cantons de Berne, Fribourg et Valais.

L'enseignement de l'ERF englobe toutes les classes de l'ERF où l'enseignement se fait en français. Les classes bilingues des écoles publiques (dans lesquelles une des langues d'enseignement est le français) et les classes proposant un enseignement en français dans des établissements germanophones font également partie de l'ERF.

Pour plus d'informations sur l'ERF, cliquer [ici](#) ou suivez le QR-code

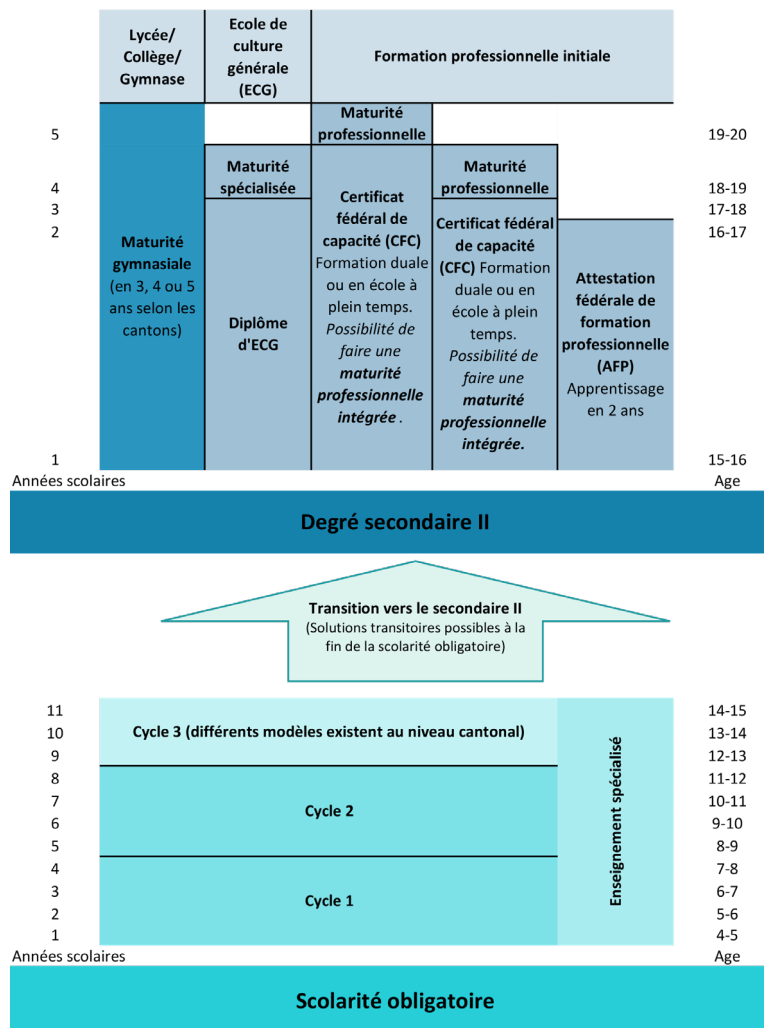


2. Structures scolaires

Selon le concordat HarmoS (art. 5) et la Convention scolaire romande (art. 4), l'élève est scolarisé dès l'âge de quatre ans révolus au 31 juillet. Les cas de dérogations individuelles demeurent possibles et relèvent de la compétence des cantons.

Les structures scolaires en vigueur dans les cantons de l'ERF sont présentées dans la figure ci-dessous et incluent la scolarité obligatoire (années 1-11) et le degré secondaire II. La **scolarité obligatoire** est composée de trois cycles : le cycle 1 (années 1-4), le cycle 2 (années 5-8) qui constituent le degré primaire et le cycle 3 (années 9-11) qui constitue le degré secondaire I. Le **degré secondaire II** se divise en deux types de formation : la formation professionnelle initiale (attestation fédérale ou certificat fédéral de capacité) et la formation générale (écoles de maturité gymnasiale et écoles de culture générale). Les jeunes n'accédant pas directement au degré secondaire II, ont la possibilité de bénéficier de formations transitoires (en école ou en emploi) les préparant à l'entrée dans une formation certifiante postobligatoire.

Notons que le canton de Genève constitue une exception, avec l'obligation de formation des jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans.



Pour voir les structures scolaires propres à chaque canton, cliquez [ici](#) ou suivez le QR-code.



3. Dénominations cantonales des degrés scolaires

Les dénominations cantonales renseignent sur les noms des degrés et des années scolaires de la scolarité obligatoire (années 1-11) qui sont spécifiques à chaque canton de l'ERF. Depuis 2015, les dénominations cantonales des degrés et des années scolaires sont restées stables, mais elles ne sont pas toujours en concordance avec les dénominations proposées par la Convention scolaire romande (art. 5). En effet, les cantons ont conservé une certaine liberté quant à la dénomination des cycles ou des années scolaires, en restant ainsi dans la continuité des anciennes appellations utilisées avant 2015.

Par exemple, la partie francophone du canton de Berne garde l'appellation « école enfantine » pour les années 1 et 2 et le canton de Genève et les parties francophones des cantons de Fribourg et du Valais continuent d'appeler le cycle 3, le « cycle d'orientation ».

Pour voir les dénominations propres à chaque canton, cliquez [ici](#) ou suivez le QR-code.



4. Modèles structurels du degré secondaire I

Les sept cantons de l'ERF ont fait des choix différents quant à l'organisation du degré secondaire I (années 9-11) sur la base de trois différents modèles :

1. **Structure avec filières distinctes** : répartition des élèves dans des classes séparées par filière en fonction de leurs performances avec parfois des choix disciplinaires qui varient selon la filière. Ce modèle inclut :
 - **Fribourg francophone** : 3 types de classe – Prégymnasiale, Générale, Exigences de base.
 - **Genève** : 3 regroupements (en 9^e) – Exigences de base, Exigences moyennes, Exigences élevées et 3 sections (en 10^e et 11^e) – Communication et Technologie, Langues vivantes et Communication (avec deux profils différents), Littéraire-Scientifique (avec trois profils différents).
2. **Structure à niveaux** : répartition des élèves dans les classes, sans sélection, pour les disciplines communes, mais avec répartition des élèves dans des cours à niveaux différenciés en fonction de leurs performances pour quelques disciplines. Ce modèle inclut :
 - **Jura** : Classes hétérogènes avec 3 niveaux pour 3 disciplines (Français, Mathématiques, Allemand).
 - **Neuchâtel** : Classes hétérogènes avec 2 niveaux pour 2 disciplines (Français, Mathématiques) en 9^e et 5 disciplines (Français, Mathématiques, Allemand, Anglais et Sciences de la nature) en 10^e et 11^e années.
 - **Valais francophone** : Classes hétérogènes avec 2 niveaux pour 2 disciplines (Français, Mathématiques) en 9^e et 4 disciplines (Français, Mathématiques, Allemand, Anglais et Sciences humaines et sociales) en 10^e et 11^e années.
3. **Structure mixte** : répartition des élèves en fonction de leurs performances dans des classes séparées par filière, avec en plus des cours à niveaux différenciés pour quelques disciplines, dans une ou toutes les filières. Ce modèle inclut :
 - **Berne francophone** : 3 sections préparant aux écoles de maturité, moderne, générale avec 3 niveaux pour 3 disciplines (Français, Mathématiques, Allemand).
 - **Vaud** : 2 sections – Voie prégymnasiale et Voie générale, la deuxième avec 2 niveaux pour 3 disciplines (Français, Mathématiques, Allemand).

Pour plus d'informations sur les modèles structurels au degré secondaire I, cliquez [ici](#) ou suivez le QR-code.



5. Temps d'enseignement officiel obligatoire

Le temps d'enseignement officiel pour l'enseignement obligatoire publique est le temps passé en classe (ordinaire ou particulière) par les élèves (sans pause, appui, temps d'accueil, etc.). Il ne concerne que les disciplines obligatoires et les disciplines à option obligatoires (les disciplines facultatives ne sont pas incluses). Les cantons sont, par ailleurs, libres d'organiser le temps d'enseignement selon les années scolaires.

Le temps d'enseignement officiel est calculé sur la base de trois types de données :

A. Nombre de périodes officielles par semaine

Le nombre de périodes officielles par semaine varie en fonction de l'année de scolarisation. Dans les cantons de l'ERF, il se situe dans une fourchette comprise entre 12 (1^{re} année, partie francophone du canton de Fribourg) et 35 (11^e année, cantons de Berne francophone et Neuchâtel). Ce nombre augmente au fil des années, avec des modalités différentes selon les cantons :

- De manière progressive par cycle : par exemple, dans le canton de Fribourg francophone, il y a une augmentation progressive des périodes au cycle 1, une stabilisation au cycle 2 et à nouveau une augmentation au cycle 3 ;
- Avec une augmentation des périodes au cycle 2 qui se stabilise jusqu'à la fin. Par exemple, dans le canton du Valais francophone, après une augmentation du nombre de périodes au cycle 1 de 16 à 24, on passe à 32 périodes hebdomadaires de la 5^e à la 11^e année.



Par rapport à l'année scolaire 2024-2025, en 2025-2026, seul le canton de Neuchâtel signale un changement du nombre de périodes : une période est introduite en 10^e année, en Médias, science informatique et usages dans le domaine de l'Éducation numérique, la dotation horaire hebdomadaire passant de 33 à 34 périodes.

B. Durée officielle des périodes, en minutes

Dans tous cantons de l'ERF, à l'exception de la partie francophone du canton de Fribourg, les périodes comptent 45 minutes. Dans le canton de Fribourg, une période équivaut à 50 minutes. Notons toutefois qu'en pratique, dans ce dernier, « [u]ne unité d'enseignement peut être écourtée du temps nécessaire au déplacement lorsqu'une classe change d'enseignant·e ou de lieu d'enseignement » (Art. 30, al. 4 du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire). À signaler également de possibles variations de la durée des périodes dans la semaine comme c'est le cas dans le canton de Genève où de la 5^e à la 8^e année, il y a deux périodes de 50 minutes chaque matin, selon l'horaire de l'élève.

C. Nombre de semaines officielles d'école par année scolaire

Dans tous les cantons de l'ERF, le nombre de semaines d'école par année se trouve dans une fourchette comprise entre 38 (Fribourg francophone, Valais francophone, Vaud) et 39 semaines (Jura, Neuchâtel). Le canton de Berne peut choisir entre 38 et 39 selon les communes et le canton de Genève compte 38 semaines et demie. Dans leurs lois scolaires respectives, les cantons de Fribourg francophone et de Vaud précisent également le nombre de jours minimums par année. Des jours supplémentaires de congé sont également laissés au choix des établissements dans certains cantons (ils peuvent par exemple être utilisés le jour de la rentrée ou le mercredi avant le jeudi de l'Ascension).

Pour plus d'informations sur le temps d'enseignement propre à chaque canton, cliquez [ici](#) ou suivez le QR-code.



6. Plan d'études romand

Le Plan d'études romand (PER), adopté le 27 mai 2010, a été progressivement introduit dans tous les cantons concordataires de l'ERF depuis l'année scolaire 2011-2012. Son introduction définitive dans l'ensemble de la scolarité obligatoire des sept cantons romands est effective et complète depuis l'année scolaire 2014-2015.

En 2013, le PER, considéré comme évolutif, a fait l'objet d'une première adaptation pour l'introduction de l'Anglais au cycle 2.

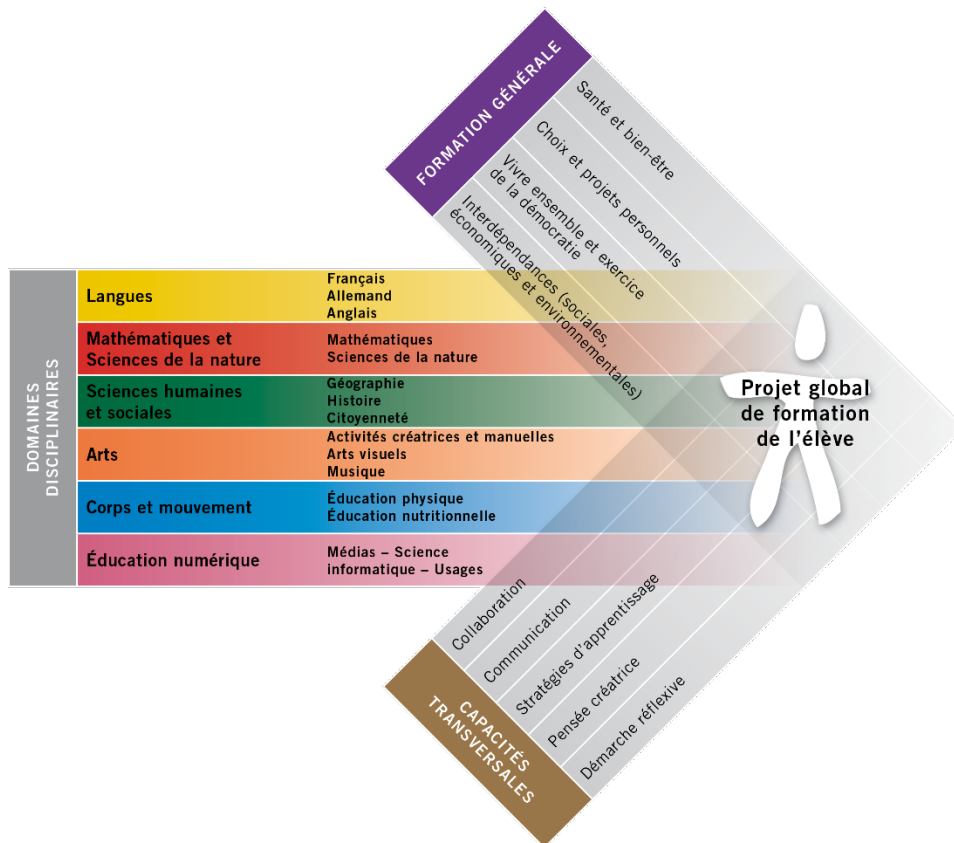
Le 22 novembre 2018, l'Assemblée plénière de la CIIP (AP-CIIP) a adopté le *Plan d'action en faveur de l'éducation numérique (PAN)*, dont la première des cinq priorités porte sur la mise à jour du PER en ce domaine. Le but est notamment une mise à niveau avec les plans d'études plus récents de la Suisse alémanique et du Tessin. Cette priorité est exprimée dans le PAN de la manière suivante :

L'éducation numérique, incluant la science informatique, le développement des compétences d'utilisateur actif des outils numériques, ainsi que l'éducation aux médias, est introduite pour tous les élèves, apprenants et étudiants, dans la scolarité obligatoire comme dans toutes les filières du degré post-obligatoire, ce qui implique de s'entendre sur la détermination des compétences et connaissances à acquérir, sur les objectifs d'apprentissage, sur les contenus obligatoires et optionnels, sur la progression et les niveaux de maîtrise attendus (prérequis), ainsi que, par la suite, sur la recommandation d'une dotation horaire minimale et de supports d'enseignement. (Plan d'action en faveur de l'éducation numérique, p. 2)

La version finale de l'Éducation numérique a été validée en mars 2021 et une première version a été mise à disposition des cantons pour la rentrée scolaire 2021-2022. En 2024, l'intégration de ces apprentissages numériques dans le projet global de formation de l'élève a donné lieu à la deuxième adaptation du PER. La dernière version du PER est disponible sur la [plateforme PER-MER](#).

La figure ci-dessous illustre la manière dont le PER prévoit que les domaines disciplinaires, la Formation générale et les Capacités transversales forment, ensemble, le *Projet global de formation de l'élève*.

Notons que les couleurs des domaines disciplinaires de cette figure sont reprises dans le présent document dans les parties consacrées aux grilles horaires, afin de rappeler la volonté d'harmoniser les plans d'études cantonaux par le biais du PER.



Pour plus d'informations sur le PER, cliquez [ici](#) ou suivez le QR-code.



7. Moyens d'enseignement romands

Les moyens d'enseignement romands (MER) sont les supports officiels destinés à la scolarité obligatoire (livres et brochures) répondant aux objectifs du PER. Ils sont publiés par la CIIP, en collaboration avec des éditeurs suisses et étrangers, et régulièrement mis à jour.

Le corps enseignant, les formateurs et formatrices peuvent accéder, via la [plateforme PER-MER](#), à la version numérique des MER et à leurs commentaires didactiques. Cette plateforme propose également des ressources numériques qui complètent l'offre pédagogique romande et qui s'enrichit régulièrement.

Quand les MER n'existent pas, quand il y a des spécificités cantonales ou lorsqu'un canton souhaite renforcer certains apprentissages, d'autres moyens sont utilisés par les cantons. Certains sont utilisés dans plusieurs cantons, d'autres sont produits uniquement pour un usage cantonal propre.

Pour connaître les MER proposés pour chaque discipline ainsi que les spécificités cantonales, cliquez [ici](#) ou suivez le QR-code.



8. Grilles horaires pour la scolarité obligatoire

Les grilles horaires sont définies par chaque canton en fonction de ses propres contraintes matérielles, organisationnelles et pédagogiques. Le temps disponible pour chaque enseignement doit assurer l'atteinte des objectifs communs décrits dans les plans d'études cantonaux.

La présentation des disciplines, prises en considération dans ce document, obéit à l'organisation du PER et ses domaines. Il s'agit donc des disciplines :

- Français (L1)
- Allemand (L2)
- Anglais (L3)
- Mathématiques
- Sciences de la nature
- Géographie
- Histoire
- Citoyenneté
- Activités créatrices et manuelles
- Arts visuels
- Musique
- Éducation physique
- Éducation nutritionnelle
- Éducation numérique
- Formation générale qui comprend :
 - MITIC* / Choix (orientation professionnelle, projets personnels)
 - Santé et bien-être
 - Vivre ensemble et exercice de la démocratie
 - Interdépendances

Il s'agit également de spécificités cantonales telles que :

- Latin
- Éthique et cultures religieuses

Ainsi que de spécificités liées à des profils d'élèves ou des disciplines optionnelles (au cycle 3) telles que :

- Économie et droit
- Italien (L4)
- Espagnol (L4)
- Dessin technique
- etc.

* Il est à noter que les cantons ont des calendriers différents concernant la mise en œuvre de l'Éducation numérique. C'est pourquoi la partie MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) de la Formation générale continuera d'exister pendant quelques années.

Les informations dans les pages suivantes sont extraites des documents cantonaux officiels et ont été revues par les membres de la commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

Pour voir les tableaux des grilles horaires en ligne, cliquez [ici](#) ou suivez le QR-code.



8.1 Grilles horaires pour le degré primaire



Deux cantons de l'ERF ont opéré des petits changements dans les grilles horaires du degré primaire, pour la rentrée scolaire 2025-2026 :

- Canton de Genève : L'Éducation numérique remplace les MITIC de la 1^{re} à la 6^e année. Elle s'inscrit dans la période de Formation générale et de manière transversale dans les autres disciplines. (14 périodes par année en 1^{re} et 2^e ; 18 périodes par année de la 3^e à la 6^e).
- Canton de Vaud : L'éducation à l'alimentation est enseignée à raison de 16 périodes par année scolaire réparties sur l'ensemble des disciplines.

8.1.1. Langues

Langue de scolarisation (L1) : FRANÇAIS

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

L

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	31% ⁽¹⁾	31% ⁽¹⁾	9	9	9	7	7 ⁽²⁾	6 ⁽²⁾
FR-fr	~40% ⁽³⁾	~40% ⁽³⁾	7 à 8	7 à 8	7 à 8	7 à 8	6 à 7	6 à 7
GE	6 ⁽⁴⁾	6 ⁽⁴⁾	9 ⁽⁴⁾	9 ⁽⁴⁾	9	9	7	7
JU	⁽⁵⁾	⁽⁵⁾	7	7	7	7	8	8
NE	⁽⁶⁾	⁽⁶⁾	11	11	9	9	9	7
VS-fr	30%/35%	30%/35%	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5
VD	20%	30%	10	10	9	9	7	7

Notes :

- (1) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.
- (2) BE-fr : Dont 1 période différenciée.
- (3) FR-fr : Ce pourcentage englobe le Domaine des Langues et le Domaine des Sciences humaines et sociales.
- (4) GE : Y compris Approches interlinguistiques.
- (5) JU : Apprentissages interdisciplinaires.
- (6) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.

Première langue étrangère (L2) : ALLEMAND

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

L

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	-	-	-	-	1 ⁽²⁾	2 ⁽²⁾	3 ^{(1) (2)}	4 ^{(1) (2)}
FR-fr	-	-	-	-	2	2	2	2
GE	⁽³⁾	⁽³⁾	⁽³⁾	⁽³⁾	3	3	2	2
JU	-	-	-	-	2	2	2	2
NE	-	-	-	-	2	2	2	3
VS-fr	-	-	-	-	3	3	2	2
VD	-	-	-	-	2	2	3	3

Notes :

- (1) BE-fr : Dont 1 période différenciée.
- (2) BE-fr : Possibilité de suivre en plus 1 option facultative de *Dialecte alémanique* selon offre de l'école.
- (3) GE : Approches interlinguistiques intégrées au Français.

Deuxième langue étrangère (L3) : ANGLAIS

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

L

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	-	-	-	-	-	-	2	2
FR-fr	-	-	-	-	-	-	2	2
GE	⁽¹⁾	⁽¹⁾	⁽¹⁾	⁽¹⁾	⁽¹⁾	⁽¹⁾	2	2
JU	-	-	-	-	-	-	2	2
NE	-	-	-	-	-	-	2	2
VS-fr	-	-	-	-	-	-	2	2
VD	-	-	-	-	-	-	2	2

Note :

- (1) GE : Approches interlinguistiques intégrées au Français.

8.1.2. Mathématiques et Sciences de la nature

MATHÉMATIQUES

MSN

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	13% ⁽¹⁾	13% ⁽¹⁾	5	5	5	6	6 ⁽²⁾	5 ⁽²⁾
FR-fr	~10% ⁽³⁾	~20% ⁽³⁾	5 à 5.5	5 à 5.5	5 à 5.5	5 à 5.5	5 à 5.5	5 à 5.5
GE	4 ⁽³⁾	4 ⁽³⁾	7 ⁽³⁾	8 ⁽³⁾	6	6	6	6
JU	(4)	(4)	5	5	6	6	6	6
NE	(5)	(5)	4	4	6	6	6	6
VS-fr	15%/20% ⁽³⁾	15%/20% ⁽³⁾	5	5	5.5	5.5	5.5	5.5
VD	10%	20%	5	5	5	5	5	5

Notes :

- (1) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.
- (2) BE-fr : Dont 1 période différenciée.
- (3) FR-fr, GE, VS-fr : Y compris Sciences de la nature.
- (4) JU : Apprentissages interdisciplinaires.
- (5) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.

SCIENCES DE LA NATURE

MSN

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	7% ^{(1) (2)}	7% ^{(1) (2)}	38 sem. 2 ⁽³⁾	39 sem. 1 ⁽³⁾	38 sem. 3 ⁽³⁾	39 sem. 2 ⁽³⁾	38 sem. 3 ⁽³⁾	39 sem. 2 ⁽³⁾
FR-fr	~10% ⁽⁵⁾	~20% ⁽⁵⁾	2 à 3.5 ⁽³⁾	2 à 3.5 ⁽³⁾	1 à 1.5	1 à 1.5	1 à 2	1 à 2
GE	4 ⁽⁵⁾	4 ⁽⁵⁾	7 ⁽⁵⁾	8 ⁽⁵⁾	2	2	2	2
JU	(6)	(6)	2 ⁽³⁾	2 ⁽³⁾	3 ⁽³⁾	3 ⁽³⁾	3 ⁽³⁾	3 ⁽³⁾
NE	(8)	(8)	1	1	1	1	2	2
VS-fr	15%/20% ⁽⁵⁾	15%/20% ⁽⁵⁾	1	1	1	1	1.5	1.5
VD	5% ⁽³⁾	10% ⁽³⁾	4 ⁽³⁾	4 ⁽³⁾	4 ⁽³⁾	4 ⁽³⁾	2	2

Notes :

- (1) BE-fr : Dans le cadre d'Activités d'exploration de l'environnement.
- (2) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.
- (3) BE-fr, FR-fr, JU, VD : Les disciplines Connaissance de l'environnement ou Environnement (JU) englobent les Sciences de la nature et les disciplines du Domaine des Sciences humaines et sociales (avec également Éthique et Cultures religieuses pour FR-fr et VD).
- (4) BE-fr : Plus 1 période supplémentaire pour l'ensemble des disciplines Sciences naturelles, Histoire et Géographie.
- (5) FR-fr, GE, VS-fr : Y compris Mathématiques.
- (6) JU : Apprentissages interdisciplinaires.
- (7) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.

8.1.3. Sciences humaines et sociales

GÉOGRAPHIE

SHS

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e		4 ^e		5 ^e		6 ^e		7 ^e		8 ^e	
BE-fr	7% ^{(1) (2)}	7% ^{(1) (2)}	38 sem. 2 ⁽³⁾	39 sem. 1 ⁽³⁾	38 sem. 3 ⁽³⁾	39 sem. 2 ⁽³⁾	38 sem. 3 ⁽³⁾	39 sem. 2 ⁽³⁾	38 sem. 1 ⁽⁴⁾	39 sem. 1	38 sem. 1	39 sem. 1	38 sem. 1	39 sem. 1
FR-fr	~40% ⁽⁵⁾	~40% ⁽⁵⁾	2 à 3.5 ⁽³⁾		2 à 3.5 ⁽³⁾		1 à 1.5 ⁽⁶⁾		1 à 1.5 ⁽⁶⁾		1 à 2 ⁽⁶⁾		1 à 2 ⁽⁶⁾	
GE	2 ⁽⁷⁾	2 ⁽⁷⁾	2 ⁽⁷⁾		2 ⁽⁷⁾		1 ⁽⁸⁾		1 ⁽⁸⁾		1		1	
JU	(9)	(9)	2 ⁽³⁾		2 ⁽³⁾		3 ⁽³⁾		3 ⁽³⁾		3 ⁽³⁾		3 ⁽³⁾	
NE	(10)	(10)	1		1		1		1		1		1.5	
VS-fr	15%/20% ⁽⁶⁾	15%/20% ⁽⁶⁾	2 ⁽¹¹⁾		2 ⁽¹¹⁾		2.5 ⁽¹¹⁾		2.5 ⁽¹¹⁾		2.5 ⁽¹¹⁾		2.5 ⁽¹¹⁾	
VD	5% ⁽³⁾	10% ⁽³⁾	4 ⁽³⁾		4 ⁽³⁾		4 ⁽³⁾		4 ⁽³⁾		2 ⁽¹²⁾		2 ⁽¹²⁾	

Notes :

- (1) BE-fr : Dans le cadre d'Activités d'exploration de l'environnement.
- (2) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.
- (3) BE-fr, FR-fr, JU, VD : Les disciplines Connaissance de l'environnement ou Environnement (JU) englobent les Sciences de la nature et les disciplines du Domaine des Sciences humaines et sociales (avec également Éthique et Cultures religieuses pour FR-fr et VD).
- (4) BE-fr : Plus 1 période supplémentaire pour l'ensemble des disciplines Sciences naturelles, Histoire et Géographie.
- (5) FR-fr : Ce pourcentage englobe le Domaine des Langues et le Domaine des Sciences humaines et sociales.
- (6) FR-fr, VS-fr : Y compris Histoire, Citoyenneté et Éthique et cultures religieuses.
- (7) GE : Y compris Histoire.
- (8) GE : Y compris Citoyenneté qui en 5^e et 6^e années est intégrée à l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie.
- (9) JU : Apprentissages interdisciplinaires.
- (10) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.
- (11) VS-fr : Y compris Histoire et Citoyenneté.
- (12) VD : Y compris Citoyenneté à raison de 10 périodes par année.

HISTOIRE

SHS

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e		4 ^e		5 ^e		6 ^e		7 ^e		8 ^e	
BE-fr	7% ^{(1) (2)}	7% ^{(1) (2)}	38 sem. 2 ⁽³⁾	39 sem. 1 ⁽³⁾	38 sem. 3 ⁽³⁾	39 sem. 2 ⁽³⁾	38 sem. 3 ⁽³⁾	39 sem. 2 ⁽³⁾	38 sem. 1 ⁽⁴⁾	39 sem. 1	38 sem. 1	39 sem. 1	38 sem. 1	39 sem. 1
FR-fr	~40% ⁽⁵⁾	~40% ⁽⁵⁾	2 à 3.5 ⁽³⁾		2 à 3.5 ⁽³⁾		2 à 3.5 ⁽⁶⁾		2 à 3.5 ⁽⁶⁾		2 à 3.5 ⁽⁶⁾		1 à 2 ⁽⁶⁾	
GE	2 ⁽⁷⁾	2 ⁽⁷⁾	2 ⁽⁷⁾		2 ⁽⁷⁾		1 ⁽⁸⁾		1 ⁽⁸⁾		1		1	
JU	(9)	(9)	2 ⁽³⁾		2 ⁽³⁾		3 ⁽³⁾		3 ⁽³⁾		3 ⁽³⁾		3 ⁽³⁾	
NE	(10)	(10)	1		1		1		1		1		1.5	
VS-fr	15%/20% ⁽⁶⁾	15%/20% ⁽⁶⁾	2 ⁽¹¹⁾		2 ⁽¹¹⁾		2.5 ⁽¹¹⁾		2.5 ⁽¹¹⁾		2.5 ⁽¹¹⁾		2.5 ⁽¹¹⁾	
VD	5% ⁽³⁾	10% ⁽³⁾	4 ⁽³⁾		4 ⁽³⁾		4 ⁽³⁾		4 ⁽³⁾		2 ⁽¹²⁾		2 ⁽¹²⁾	

Notes :

- (1) BE-fr : Dans le cadre d'Activités d'exploration de l'environnement.
- (2) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.
- (3) BE-fr, FR-fr, JU, VD : Les disciplines Connaissance de l'environnement ou Environnement (JU) englobent les Sciences de la nature et les disciplines du Domaine des Sciences humaines et sociales (avec également Éthique et Cultures religieuses pour FR-fr et VD).
- (4) BE-fr : Plus 1 période supplémentaire pour l'ensemble des disciplines Sciences naturelles, Histoire et Géographie.
- (5) FR-fr : Ce pourcentage englobe le Domaine des Langues et le Domaine des Sciences humaines et sociales.
- (6) FR-fr, VS-fr : Y compris Géographie, Citoyenneté et Éthique et cultures religieuses.
- (7) GE : Y compris Géographie.
- (8) GE : Y compris Citoyenneté qui en 5^e et 6^e années est intégrée à l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie.
- (9) JU : Apprentissages interdisciplinaires.
- (10) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.
- (11) VS-fr : Y compris Géographie et Citoyenneté.
- (12) VD : Y compris Éthique et cultures religieuses à raison de 8 périodes par année.

CITOYENNETÉ ⁽¹⁾

SHS

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e		4 ^e		5 ^e		6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	7% ^{(2) (3)}	7% ^{(2) (3)}	38 sem.	39 sem.	38 sem.	39 sem.	38 sem.	39 sem.	-	-	-
			2 ⁽⁴⁾	1 ⁽⁴⁾	3 ⁽⁴⁾	2 ⁽⁴⁾	3 ⁽⁴⁾	2 ⁽⁴⁾			
FR-fr	~40% ⁽⁵⁾	~40% ⁽⁵⁾	2 à 3.5 ⁽⁴⁾		2 à 3.5 ⁽⁴⁾		2 à 3.5 ⁽⁶⁾		2 à 3.5 ⁽⁶⁾	2 à 3.5 ⁽⁶⁾	1 à 2 ⁽⁶⁾
GE	-	-	-		-		⁽⁷⁾		⁽⁷⁾	1	1
JU	⁽⁸⁾	⁽⁸⁾	2 ⁽⁴⁾		2 ⁽⁴⁾		3 ⁽⁴⁾		3 ⁽⁴⁾	3 ⁽⁴⁾	3 ⁽⁴⁾
NE	⁽⁹⁾	⁽⁹⁾	-		-		-		-	-	-
VS-fr	15%/20% ⁽⁶⁾	15%/20% ⁽⁶⁾	2 ⁽¹⁰⁾		2 ⁽¹⁰⁾		2.5 ⁽¹⁰⁾		2.5 ⁽¹⁰⁾	2.5 ⁽¹⁰⁾	2.5 ⁽¹⁰⁾
VD	5% ⁽⁴⁾	10% ⁽⁴⁾	4 ⁽⁴⁾		4 ⁽⁴⁾		4 ⁽⁴⁾		4 ⁽⁴⁾	2 ⁽¹¹⁾	2 ⁽¹¹⁾

Notes :

(1) Voir également les tableaux pour Formation générale : Santé et bien-être, Vivre ensemble et exercice de la démocratie, Interdépendances.

(2) BE-fr : Dans le cadre d'Activités d'exploration de l'environnement.

(3) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.

(4) BE-fr, FR-fr, JU, VD : Les disciplines Connaissance de l'environnement ou Environnement (JU) englobent les Sciences de la nature et les disciplines du Domaine des Sciences humaines et sociales (avec également Éthique et Cultures religieuses pour FR-fr et VD).

(5) FR-fr : Ce pourcentage englobe le Domaine des Langues et le Domaine des Sciences humaines et sociales.

(6) FR-fr, VS-fr : Y compris Géographie, Histoire et Éthique et cultures religieuses.

(7) GE : Citoyenneté est intégrée à l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie.

(8) JU : Apprentissages interdisciplinaires.

(9) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.

(10) VS-fr : Y compris Géographie et Histoire.

(11) VD : Incluse dans Géographie à raison de 10 périodes par année.

8.1.4. Arts

ACTIVITÉS CRÉATRICES ET MANUELLES

A

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	15% ^{(1) (2)}	15% ^{(1) (2)}	3	3	2 ⁽³⁾	2 ⁽³⁾	2 ⁽³⁾	2 ⁽³⁾
FR-fr	~35% ⁽⁴⁾	~30% ⁽⁴⁾	3 à 3.5 ⁽⁵⁾	3 à 3.5 ⁽⁵⁾	4.5 à 5.5 ⁽⁴⁾	4.5 à 5.5 ⁽⁴⁾	4 à 5 ⁽⁴⁾	4 à 5 ⁽⁴⁾
GE	4 ⁽⁴⁾	4 ⁽⁴⁾	6 ⁽⁴⁾	5 ⁽⁴⁾	4 ⁽⁵⁾	4 ⁽⁵⁾	4 ⁽⁵⁾	4 ⁽⁵⁾
JU	⁽⁶⁾	⁽⁶⁾	2	2	2	2	2	2
NE	⁽⁷⁾	⁽⁷⁾	2	2	2	2	2	2
VS-fr	20%/25% ⁽⁴⁾	20%/25% ⁽⁴⁾	2	2	2	2	2	2
VD	13% ⁽⁴⁾	13% ⁽⁴⁾	2	2	2	2	2	2

Notes :

- (1) BE-fr : Dans le cadre d'Activités artistiques.
- (2) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.
- (3) BE-fr : Activités créatrices sur textiles et Travaux manuels.
- (4) FR-fr, GE, VS-fr, VD : Y compris Arts visuels et Musique.
- (5) FR-fr, GE : Y compris Arts visuels.
- (6) JU : Apprentissages interdisciplinaires.
- (7) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.

ARTS VISUELS

A

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	15% ^{(1) (2)}	15% ^{(1) (2)}	-	-	2 ⁽³⁾	2 ⁽³⁾	2 ⁽³⁾	2 ⁽³⁾
FR-fr	~35% ⁽⁴⁾	~30% ⁽⁴⁾	3 à 3.5 ⁽⁵⁾	3 à 3.5 ⁽⁵⁾	4.5 à 5.5 ⁽⁴⁾	4.5 à 5.5 ⁽⁴⁾	4 à 5 ⁽⁴⁾	4 à 5 ⁽⁴⁾
GE	4 ⁽⁴⁾	4 ⁽⁴⁾	6 ⁽⁴⁾	5 ⁽⁴⁾	4 ⁽⁵⁾	4 ⁽⁵⁾	4 ⁽⁵⁾	4 ⁽⁵⁾
JU	⁽⁶⁾	⁽⁶⁾	1.5	1.5	1.5	1.5	1	1
NE	⁽⁷⁾	⁽⁷⁾	1	1	1	1	1	1
VS-fr	20%/25% ⁽⁴⁾	20%/25% ⁽⁴⁾	2	2	2	2	1.5	1.5
VD	13% ⁽⁴⁾	13% ⁽⁴⁾	2	2	3 ⁽⁸⁾	3 ⁽⁸⁾	2	2

Notes :

- (1) BE-fr : Dans le cadre d'Activités artistiques.
- (2) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.
- (3) BE-fr : Éducation artistique.
- (4) FR-fr, GE, VS-fr, VD : Y compris Activités créatrices et manuelles et Musique.
- (5) FR-fr, GE : Y compris Activités créatrices et manuelles.
- (6) JU : Apprentissages interdisciplinaires.
- (7) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.
- (8) VD : Y compris Musique.

MUSIQUE

A

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	15% ^{(1) (2)}	15% ^{(1) (2)}	1 ⁽³⁾	1 ⁽³⁾	1 ⁽³⁾	1 ⁽³⁾	1 ⁽³⁾	1 ⁽³⁾
FR-fr	~35% ⁽⁴⁾	~30% ⁽⁴⁾	2 à 2.5	2 à 2.5	4.5 à 5.5 ⁽⁴⁾	4.5 à 5.5 ⁽⁴⁾	4 à 5 ⁽⁴⁾	4 à 5 ⁽⁴⁾
GE	4 ⁽⁴⁾	4 ⁽⁴⁾	6 ⁽⁴⁾	5 ⁽⁴⁾	2	2	2	2
JU	⁽⁵⁾	⁽⁵⁾	1.5	1.5	1.5	1.5	1	1
NE	⁽⁶⁾	⁽⁶⁾	1	1	1	1	1	1
VS-fr	20%/25% ⁽⁴⁾	20%/25% ⁽⁴⁾	2	2	2	2	1	1
VD	13% ⁽⁴⁾	13% ⁽⁴⁾	2	2	3 ⁽⁷⁾	3 ⁽⁷⁾	2	2

Notes :

(1) BE-fr : Dans le cadre d'Activités artistiques.

(2) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.

(3) BE-fr : Éducation musicale.

(4) FR-fr, GE, VS-fr, VD : Y compris Activités créatrices et manuelles et Arts visuels.

(5) JU : Apprentissages interdisciplinaires.

(6) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.

(7) VD : Y compris Arts visuels.

8.1.5. Corps et mouvement

ÉDUCATION PHYSIQUE

CM

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	12% ^{(1) (2)}	12% ^{(1) (2)}	3	3	3	3	3	3
FR-fr	~15% ⁽³⁾	~10% ⁽³⁾	3	3	3	3	3	3
GE	3 ⁽⁴⁾	3 ⁽⁴⁾	3	3	3	3	3	3
JU	(5)	(5)	3	3	3	3	3	3
NE	(6)	(6)	3	3	3	3	3	3
VS-fr	5%/10%	5%/10%	3	3	3	3	3	3
VD	17% ⁽⁷⁾	12% ⁽⁷⁾	3	3	3	3	3	3

Notes :

- (1) BE-fr : Dans le cadre d'Activités corporelles.
- (2) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.
- (3) FR-fr : Y compris Éducation nutritionnelle.
- (4) GE : Y compris la période d'enseignement de la Rythmique ou de la Musique en mouvement.
- (5) JU : Apprentissages interdisciplinaires.
- (6) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.
- (7) VD : Y compris 1 période de Rythmique.

ÉDUCATION NUTRITIONNELLE / ÉCONOMIE FAMILIALE ⁽¹⁾

CM

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	12% ^{(2) (3)}	12% ^{(2) (3)}	-	-	-	-	-	-
FR-fr	~15% ⁽⁴⁾	~10% ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
GE	-	-	-	-	-	-	-	-
JU	(5)	(5)	-	-	-	-	-	-
NE	(6)	(6)	-	-	-	-	-	-
VS-fr	-	-	-	-	-	-	-	-
VD	(7)	(7)	(7)	(7)	-	-	-	-

Notes :

- (1) Voir également Formation générale : Santé et bien-être, Vivre ensemble et exercice de la démocratie, Interdépendances.
- (2) BE-fr : Dans le cadre d'Activités corporelles.
- (3) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.
- (4) FR-fr, VS-fr, VD : Y compris Éducation physique et sportive.
- (5) JU : Apprentissages interdisciplinaires.
- (6) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.
- (7) VD : L'éducation à l'alimentation est enseignée à raison de 16 périodes par année scolaire réparties sur l'ensemble des disciplines.

8.1.6. Éducation numérique / Formation générale – MITIC

ÉN

FG

M-SI-U (Médias, Science informatique, Usages)

MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication)

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	-	-	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	1 ⁽²⁾
FR-fr	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
GE	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(4)	(4)
JU	(5)	(5)	(1)	(1)	(1)	(1)	1 ⁽²⁾	1 ⁽²⁾
NE	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	1 ⁽⁶⁾	1 ⁽⁶⁾
VS-fr	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	1 ⁽²⁾	1 ⁽²⁾
VD	(1) (7)	(1) (7)	(1) (7)	(1) (7)	(1) (7)	(1) (7)	(1) (7) (8)	(1) (7) (8)

Notes :

(1) Intégrée aux autres disciplines.

(2) BE-fr, JU, VS-fr : Éducation numérique.

(3) GE : L'Éducation numérique remplace les MITIC de la 1^{re} à la 6^e année. Elle s'inscrit dans la période de Formation générale et de manière transversale dans les autres disciplines. (14 périodes par année en 1^{re} et 2^e ; 18 périodes par année de la 3^e à la 6^e).

(4) GE : Les MITIC s'inscrivent dans la période de Formation générale et de manière transversale dans les autres disciplines.

(5) JU : Apprentissages interdisciplinaires.

(6) NE : Médias, Science informatique, Usages.

(7) VD : Le projet Éducation numérique est en cours de déploiement.

(8) VD : En complément, Bain informatique mis en place dans le cadre de l'enseignement d'une ou de plusieurs disciplines de la grille horaire à raison de 20 périodes par année scolaire.

8.1.7. Formation générale

FG

FORMATION GÉNÉRALE

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	7% ^{(1) (2)}	7% ^{(1) (2)}	1 ⁽³⁾	1 ⁽³⁾	1 ⁽³⁾	1 ⁽³⁾	1 ⁽³⁾	1 ⁽³⁾
FR-fr	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)
GE	1 ^{(5) (6)}	1 ^{(5) (6)}	1 ^{(5) (6)}	1 ^{(5) (6)}	1 ⁽⁵⁾	1 ⁽⁵⁾	1 ⁽⁷⁾	1 ⁽⁷⁾
JU	(8)	(8)	1 ⁽⁷⁾	1 ⁽⁷⁾	1 ⁽⁷⁾	1 ⁽⁷⁾	0.5 ⁽⁷⁾	0.5 ⁽⁷⁾
NE	(9)	(9)	1 ⁽⁴⁾	1 ⁽⁴⁾	(4)	(4)	(4)	(4)
VS-fr	5%/10% ⁽⁷⁾	5%/10% ⁽⁷⁾	1 ⁽¹⁰⁾	1 ⁽¹⁰⁾	1 ⁽¹⁰⁾	1 ⁽¹⁰⁾	(4)	(4)
VD	35% ⁽¹¹⁾	15% ⁽¹¹⁾	-	-	-	-	-	-

Notes :

(1) BE-fr : Dans le cadre d'Activités de socialisation.

(2) BE-fr : Avec 15% de temps supplémentaire pour toutes les disciplines en respectant les pourcentages indiqués l'ensemble de l'année.

(3) BE-fr : Période(s) pour l'ensemble de la Formation générale. Plus 10 périodes ponctuelles par année et par classe.

(4) FR-fr, NE, VS-fr : Intégrée aux autres disciplines.

(5) GE : Période hebdomadaire partagée entre la Formation générale et Éducation numérique (14 périodes par année en 1^{re} et 2^e ; 18 périodes par année de la 3^e à la 6^e).

(6) GE : La Formation générale formalise certains apports éducatifs pour seconder l'action éducative des familles. Bien qu'une période soit dévolue à la grille horaire, la majorité des apprentissages peut aussi s'intégrer dans les enseignements disciplinaires. Une partie de cette dotation horaire peut être consacrée à la mise en œuvre d'instances participatives d'élèves (IPE) : conseils de classe et/ou d'école par exemple.

(7) GE, JU, NE, VS-fr : Période(s) pour l'ensemble de la Formation générale (Éducation générale et sociale dans le Jura).

(8) JU : Apprentissages interdisciplinaires.

(9) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.

(10) VS-fr : Introduction d'une période de Capacités transversales dès la rentrée 2024-2025.

(11) VD : Apprentissages fondamentaux.

8.1.8. Spécificités cantonales

SC

ÉTHIQUE ET CULTURES RELIGIEUSES ⁽¹⁾

Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
BE-fr	-	-	1 ⁽²⁾	1 ⁽²⁾	1 ⁽²⁾	1 ⁽²⁾	1 ⁽²⁾	1 ⁽²⁾
FR-fr	(3) + (4)	(3) + (4)	(3) + (5)	(3) + (5)	(3) + (5)	(3) + (5)	(3) + (5)	(3) + (5)
GE	-	-	-	-	-	-	-	-
JU	(6)	(6)	1 ⁽⁷⁾	1 ⁽⁷⁾	1 ⁽⁷⁾	1 ⁽⁷⁾	0.5 ⁽⁷⁾	0.5 ⁽⁷⁾
NE	(8)	(8)	(9)	(9)	(9)	(9)	-	-
VS-fr	(3)	(3)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
VD	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	2 ⁽¹⁰⁾	2 ⁽¹⁰⁾

Notes :

(1) Voir également le Domaine des Sciences humaines et sociales

(2) BE-fr : *Histoire des religions/Éthique*.

(3) FR-fr, VS-fr, VD : Incluse dans le Domaine des Sciences humaines et sociales.

(4) FR-fr : Interventions ponctuelles pour *l'Enseignement religieux confessionnel*

(5) FR-fr : Enseignement religieux confessionnel

(6) JU : Sensibilisation.

(7) JU : Histoire des religions.

(8) NE : Apprentissages transversaux et interdisciplinaires.

(9) NE : Cultures religieuses et humanistes comprises dans l'enseignement de l'Histoire.

(10) VD : Y compris Histoire.

8.2 Grilles horaires pour le degré secondaire I

Comme mentionné plus haut, les cantons sont souverains quant au choix de l'organisation du degré secondaire I et de la dénomination des filières ou des niveaux. Pour simplifier la lecture des tableaux des grilles horaires suivants, voici les **dénominations** et les **abréviations** pour chaque canton.

BE-fr	Trois sections : - <i>Générale (G)</i> - <i>Moderne (M)</i> - <i>Section préparant aux écoles de maturité (P)</i> Des disciplines à niveaux : - A – exigences élevées - B – exigences moyennes - C – exigences de base
FR-fr	Trois types de classe : - <i>Prégymnasiale (PG)</i> - <i>Générale (G)</i> - <i>Exigences de base (EB)</i>
GE	Trois regroupements en 9^e : - <i>Regroupement 1 (R1)</i> – Exigences de base - <i>Regroupement 2 (R2)</i> – Exigences moyennes - <i>Regroupement 3 (R3)</i> – Exigences élevées Trois sections en 10^e et 11^e : - <i>Communication et technologie (CT)</i> - <i>Langues vivantes et communication (LC)</i> avec profils : ○ Allemand/Anglais (AA) ○ Sciences appliquées (SA) - <i>Littéraire-scientifique (LS)</i> avec profils : ○ Latin (L) ○ Langues vivantes (LV) ○ Sciences (S)
JU	Classes hétérogènes avec des disciplines à niveaux : - A – exigences élevées - B – exigences moyennes - C – exigences de base
NE	Classes hétérogènes avec des disciplines à niveaux : - 1 – exigences de base - 2 – exigences élevées
VS-fr	Classes hétérogènes avec des disciplines à niveaux : - I – exigences élevées - II – exigences de base
VD	Deux sections : - <i>Voie prégymnasiale (VP)</i> - <i>Voie générale (VG)</i> avec des disciplines à niveaux : ○ 1 – exigences de base ○ 2 – exigences élevées

Au degré secondaire I, en plus des disciplines du PER, des périodes des grilles horaires sont généralement allouées à des options avec un choix parmi une liste donnée. Ces options peuvent être attachées à un profil choisi (p. ex. BE, GE) ou être soumises à des conditions pour y accéder (p. ex. NE et VD). Selon les cantons, ces options sont suivies sur l'ensemble du cycle 3, en 10^e et 11^e années ou uniquement en 11^e année.



Seul le canton de Neuchâtel a opéré un changement dans les grilles horaires au degré secondaire I, pour la rentrée scolaire 2025-2026 : introduction progressive d'une période de la discipline Médias, Science informatique, Usages dès la 7^e année (dès la rentrée 2022-2023 jusqu'à la 10^e en 2025-2026). À la rentrée 2025-2026, une période a donc été introduite en 10^e année. Le nombre total de périodes hebdomadaires en 10^e année passe ainsi de 33 à 34.

8.2.1. Langues

Langue de scolarisation (L1) : FRANÇAIS

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

L

Canton	9 ^e		10 ^e				11 ^e		
BE-fr	G/M/P et niveaux A/B/C	G/M/P API ⁽¹⁾	G/M/P et niveaux A/B/C	G/M API	P API		G/M/P et niveaux A/B/C	G/M API	P API
	5	1	6	2	1		6	2	1
FR-fr	EB/G	PG	EB/G/PG	PG (avec Latin)			EB/G/PG	PG (avec Latin)	
	6	5	6	5			6	5	
GE	R1/R2/R3		CT/LC/LS (S/LV)	LS (L)	CT/LC Expression orale ⁽²⁾		CT/LC/LS	CT/LC Expression orale ⁽²⁾	
	5.5 Français / 0.5 Expression orale		5	4	1		5	1	
JU	Niveaux A/B/C		Niveaux A/B/C				Niveaux A/B/C	Niveau C renforcement	
	6		6				6	2	
NE	Niveaux 1 et 2		Niveau 1		Niveau 2		N1 et 2	Expr. orale corporelle ⁽³⁾	Renforcement Français ⁽⁴⁾
	5		6		5		6	4	2
VS-fr	Niveaux I et II		Niveaux I et II				Niveaux I et II		
	6		6				6		
VD	VP/VG (1 et 2)		VP/VG (1 et 2)				VP/VG (1 et 2)		
	6		6				6		

Notes :

(1) BE-fr : Approfondissements et prolongements individuels (API) : Français ou Allemand ou Mathématiques, en fonction des besoins et priorités des élèves.

(2) GE : Cours spécifique obligatoire supplémentaire, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(3) NE : Option professionnelle (OP) donnée sur un semestre, 3 périodes pour l'option et 1 période pour la préparation d'un portfolio de compétences, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(4) NE : Disciplines à choix : Français (renforcement) ou Mathématiques (renforcement) ou Anglais (niveaux).

Première langue étrangère (L2) : ALLEMAND

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

L

Canton	9 ^e		10 ^e				11 ^e		
BE-fr	G/M/P et niveaux A/B/C	G/M/P API ⁽¹⁾	G/M/P et niveaux A/B/C		G/M API	P API	G/M/P et niveaux A/B/C	G/M API	P API
	3	1	4		2	1	3	2	1
FR-fr	EB/G/PG		EB/G/PG				EB/G/PG		
	4		4				3		
GE	R1/R2	R3	CT/LC	LS	LC (AA)/LS (LV) Lecture et comm. ⁽³⁾		CT/LC/LS	LS (LV) Lecture et comm. ⁽³⁾	
	4	3	3	4 ⁽²⁾	2		3	2	
JU	Niveaux A/B/C		Niveaux A/B/C				Niveaux A/B	Niveau C	
	3		3				4	2	
NE	Cours commun		Niveaux 1 et 2				Niveaux 1 et 2		
	4		3				3		
VS-fr	Cours commun		Niveaux I et II				Niveaux I et II		
	3		3				3		
VD	VP/VG (1 et 2)		VP/VG (1 et 2)				VP/VG (1 et 2)		
	3		3				3		

Notes :

(1) BE-fr : Approfondissements et prolongements individuels (API) : Français ou Allemand ou Mathématiques, en fonction des besoins et priorités des élèves.

(2) GE : La volée de 2022-2023 a bénéficié de 4 périodes d'Allemand en 9^e. Pour avoir la même dotation horaire totale au cycle 3, une 4^e période d'Allemand est introduite en 10^e LS en 2024-2025.

(3) GE : Cours spécifique obligatoire supplémentaire Lecture et communication, cf. tableau [Disciplines à option](#).



Deuxième langue étrangère (L3) : ANGLAIS

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	9 ^e	10 ^e	11 ^e
BE-fr	G/M/P 2	G/M/P 2	G/M/P 3
FR-fr	EB/G/PG 2	EB 2	G/PG 3
GE	R1/R2/R3 2	CT/LC/LS 3	LS (LV) Lecture et comm. ⁽¹⁾ 1
JU	Option obligatoire ⁽²⁾ : groupes 1, 2, 3, 4 2	Option obligatoire ⁽²⁾ : groupes 1, 2, 3, 4 2	CT/LC/LS 3
NE	Cours commun 3	Niveaux 1 et 2 3	LC (AA)/LS (LV) Lecture et comm. ⁽¹⁾ 2
VS-fr	Cours commun 3	Cours commun 3	Niveaux 1 Discipline à choix ⁽³⁾ 2
VD	VG/VP 3	VG/VP 3	Niveaux 2 Discipline à choix 3

Notes :

(1) GE : Cours spécifique obligatoire supplémentaire Lecture et communication, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(2) JU : Option obligatoire (4 groupes d'options) Anglais, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(3) NE : Disciplines à choix : Français (renforcement) ou Mathématiques (renforcement) ou Anglais (niveaux).

8.2.2. Mathématiques et Sciences de la nature

MATHÉMATIQUES

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

MSN

Canton	9 ^e			10 ^e				11 ^e			
BE-fr	G/M/P et niveaux A/B/C		G/M/P API ⁽¹⁾	G/M/P et niveaux A/B/C	G/M API	P API	P Option ⁽²⁾	G/M/P et niveaux A/B/C	G/M API	P API	P Option ⁽²⁾
	5		1	6	2	1	1	5	2	1	1
FR-fr	EB	G	PG	EB	G/PG			EB	G/PG		
	6	5	4	6	5			6	5		
GE	R1/R2/R3			CT/LC/LS		LS (S) Cours spécifiques ⁽³⁾		CT/LC/LS		LS (S) Cours spécifiques ⁽³⁾	
	5			5		1		5		2	
JU	Niveaux A/B/C			Niveaux A/B/C		Option obligatoire ⁽⁴⁾ : groupe 2		Niveaux A/B/C		Option obligatoire ⁽⁴⁾ : groupes 2, 4	
	5			5		2		5		2	
NE	Niveaux 1 et 2			Niveaux 1 et 2				Niveaux 1 et 2		Niveaux 1 et 2 Discipline à choix ⁽⁵⁾	
	6			6				6		2	
VS-fr	Niveaux I et II			Niveaux I et II				Niveaux I et II			
	5			5				5			
VD	VP/VG (1 et 2)			VP/VG (1 et 2)				VP/VG (1 et 2)		Option spécifique ⁽⁶⁾	
	5			5				5		4	

Notes :

(1) BE-fr : Approfondissements et prolongements individuels (API) : Français ou Allemand ou Mathématiques, en fonction des besoins et priorités des élèves.

(2) BE-fr : Option obligatoire *Mathématiques chapitres choisis* pour les élèves qui n'ont pas choisi le Latin, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(3) GE : Cours spécifique obligatoire supplémentaire Démarches mathématiques et scientifiques, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(4) JU : Option obligatoire (4 groupes d'options) Mathématique appliquée, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(5) NE : Disciplines à choix : Français (renforcement) ou Mathématiques (renforcement) ou Anglais (niveaux).

(6) VD : Option spécifique (OS) Mathématiques et Physique pour la VP, cf. tableau [Disciplines à option](#). Selon les projets de formation, les élèves de la VG ont la possibilité de choisir une OS de la VP.

SCIENCES DE LA NATURE

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

MSN

Canton	9 ^e		10 ^e			11 ^e			
BE-fr	G/M/P		G/M/P	P Option ⁽¹⁾		G/M/P		P Option ⁽¹⁾	
	2		2	2		2		2	
FR-fr	EB/G	PG	EB/G/ PG avec Latin	PG		EB/G/ PG avec Latin	PG	EB/G Option ⁽²⁾	PG Option ⁽²⁾
	2	1	2	3		2	3	2	1
GE	R1/R2/R3 Biologie		CT/LC/LS Biologie	LC (SA) : Cours spécifiques ⁽³⁾	LS (S) : Cours spécifiques ⁽⁴⁾	CT/LC/LS Physique	LC (SA) : Cours spécifiques ⁽³⁾	LS (S) : Cours spécifiques ⁽⁵⁾	
	2		2	2	3	2	2	4	
JU	Cours communs Sciences expérimentales	Option ⁽⁶⁾ TP sciences groupe 2	Option ⁽⁶⁾ TP sciences groupe 2	Option ⁽⁶⁾ Sciences expériment. gr. 1, 3 ,4	Option ⁽⁶⁾ Sciences expériment. gr. 2	Option ⁽⁶⁾ TP sciences groupe 2	Option ⁽⁶⁾ Sciences expériment. gr. 1, 2, 3, 4	Option ⁽⁶⁾ Sciences et techniques gr. 2, 4	
	2	2	2	2	4	2	2	2	
NE	Cours communs		Niveaux 1 et 2			Niveaux 1 et 2		Option académique ⁽⁷⁾	
	2		3			3		4	
VS-fr	Cours communs		Niveaux I et II			Niveaux I et II			
	2		3			2			
VD	VG/VP		VG	VP		VG/VP		OS ⁽⁸⁾	OCOM ⁽⁹⁾
	2		2	3		2		4	2

Notes :

(1) BE-fr : Option obligatoire Travaux pratiques de Biologie-Chimie/Physique pour les élèves qui n'ont pas choisi le Latin, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(2) FR-fr : Option obligatoire Travaux pratiques de Sciences, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(3) GE : Cours spécifique obligatoire supplémentaire Sciences appliquées, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(4) GE : Cours spécifiques obligatoires supplémentaires Physique (2 périodes) et Démarches mathématiques et scientifiques (1 période), cf. tableau [Disciplines à option](#).

(5) GE : Cours spécifiques obligatoires supplémentaires Biologie (2 périodes) et Démarches mathématiques et scientifiques (2 périodes), cf. tableau [Disciplines à option](#).

(6) JU : Quatre groupes d'options obligatoires, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(7) NE : Option académique Sciences expérimentales, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(8) VD : Option spécifique (OS) Mathématiques et Physique pour la VP, cf. tableau [Disciplines à option](#). Selon les projets de formation, les élèves de la VG ont la possibilité de choisir une OS de la VP.

(9) VD : Option de compétences orientées métiers (OCOM) Sciences de la nature pour la VG, cf. tableau [Disciplines à option](#).

8.2.3. Sciences humaines et sociales

GÉOGRAPHIE

SHS

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	9 ^e	10 ^e	11 ^e	
BE-fr	G/M/P	G/M/P	G/M/P	
	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	
FR-fr	EB/G/PG	EB/G/PG	EB/G/PG	
	1	2	3 ⁽²⁾	
GE	R1/R2/R3	CT/LC/LS	CT/LC/LS	
	2	2	2	
JU	Cours commun	Option obligatoire ⁽⁴⁾ : groupes 1, 2, 3, 4	Option obligatoire ⁽⁴⁾ : groupes 1, 2, 3, 4	
	3 ⁽³⁾	4 ⁽³⁾	4 ⁽³⁾	
NE	Cours commun	Cours commun	MCC ⁽⁵⁾	Option académique ⁽⁶⁾
	2	2	3	4
VS-fr	Cours commun	Cours commun	Cours commun	
	1.5	1.5	1.5	
VD	VG/VP	VG/VP	VG/VP	
	2 ⁽⁷⁾	2 ⁽⁷⁾	1	

Notes :

(1) BE-fr : Y compris Économie.

(2) FR-fr : Y compris Histoire.

(3) JU : Sciences humaines qui comprend Géographie, Histoire, et Citoyenneté.

(4) JU : Option obligatoire (4 groupes d'options) Sciences humaines, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(5) NE : Monde contemporain et Citoyenneté (MCC) avec 1 période de Géographie, 1 période d'Histoire et 1 période de Civisme.

(6) NE : Option académique Sciences humaines, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(7) VD : Y compris Citoyenneté.

HISTOIRE

SHS

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	9 ^e	10 ^e		11 ^e	
BE-fr	G/M/P	G/M/P		G/M/P	
	2	2		2	
FR-fr	EB/G/PG	EB/G/PG	PG avec Latin	EB/G/PG	
	2	2	1	3 ⁽¹⁾	
GE	R1/R2/R3	CT/LC/LS		CT/LC/LS	
	2	2		2	
JU	Cours commun	Option obligatoire ⁽³⁾ : groupes 1, 2, 3, 4		Option obligatoire ⁽³⁾ : groupes 1, 2, 3, 4	
	3 ⁽²⁾	4 ⁽²⁾		4 ⁽²⁾	
NE	Cours commun	Cours commun		MCC ⁽⁴⁾	Option académique ⁽⁵⁾
	2	2		3	4
VS-fr	Cours commun	Cours commun		Cours commun	
	1.5 ⁽⁶⁾	1.5 ⁽⁶⁾		1.5 ⁽⁶⁾	
VD	VG/VP	VG/VP		VG/VP	
	2 ⁽⁷⁾	2 ⁽⁷⁾		2 ⁽⁷⁾	

Notes :

(1) FR-fr : Y compris Géographie.

(2) JU : Sciences humaines qui comprend Géographie, Histoire, et Citoyenneté.

(3) JU : Option obligatoire (4 groupes d'options) Sciences humaines, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(4) NE : Monde contemporain et Citoyenneté (MCC) avec 1 période de Géographie, 1 période d'Histoire et 1 période de Civisme.

(5) NE : Option académique Sciences humaines, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(6) VS-fr : Y compris Citoyenneté.

(7) VD : Y compris Éthique et cultures religieuses, enseignée à raison de 8 périodes par année.

CITOYENNETÉ ⁽¹⁾

SHS

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	9 ^e	10 ^e	11 ^e
BE-fr	G/M/P	G/M/P	G/M/P
	-	-	-
FR-fr	EB/G/PG	EB/G/PG	EB/G/PG
	-	-	1
GE	R1/R2/R3	CT/LC/LS	CT/LC/LS
	1	(2)	(2)
JU	Cours commun	Option obligatoire ⁽⁴⁾ : groupes 1, 2, 3, 4	Option obligatoire ⁽⁴⁾ : groupes 1, 2, 3, 4
	3 ⁽³⁾	4 ⁽³⁾	4 ⁽³⁾
NE	Cours commun	Cours commun	MCC ⁽⁵⁾
	-	-	3
VS-fr	Cours commun	Cours commun	Cours commun
	1.5 ⁽⁷⁾	1.5 ⁽⁷⁾	1.5 ⁽⁷⁾
VD	VG/VP	VG/VP	VG/VP
	2 ⁽⁸⁾	2 ⁽⁸⁾	2 ⁽⁸⁾

Notes :

(1) Voir également le tableau pour Formation générale : Santé et bien-être, Vivre ensemble et exercice de la démocratie, Interdépendances.

(2) GE : La Citoyenneté est intégrée à l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie.

(3) JU : Sciences humaines qui comprend Géographie, Histoire, et Citoyenneté.

(3) JU : Option obligatoire (4 groupes d'options) Sciences humaines, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(4) NE : Monde contemporain et Citoyenneté (MCC) avec 1 période de Géographie, 1 période d'Histoire et 1 période de Civisme.

(5) NE : Option académique *Sciences humaines*, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(6) VS-fr : Y compris Histoire.

(7) VD : Y compris Géographie.

8.2.4. Arts

ACTIVITÉS CRÉATRICES ET MANUELLES

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

A

Canton	9 ^e		10 ^e		11 ^e	
BE-fr	G/M/P 2 ⁽¹⁾		G/M 2 ⁽¹⁾	P -	G/M 2 ⁽¹⁾	P -
FR-fr	EB 2 ⁽²⁾	G/PG 2	EB/G/PG 2	PG avec Latin -	EB 2 ⁽²⁾	G/PG -
GE	R1/R2/R3 1		CT/LC/LS -		CT/LC/LS -	
JU	Option obligatoire ⁽³⁾ : groupes 3, 4 2		Option obligatoire ⁽³⁾ : groupe 4 2		Option obligatoire ⁽³⁾ : groupe 4 2	
NE	Cours commun 2		Cours commun 2		Option professionnelle ⁽⁴⁾ 4	
VS-fr	Cours commun 1		Cours commun 1		Cours commun 1.5	
VD	VG/VP 1 ⁽⁵⁾	OCOM ⁽⁶⁾ 2	VG 1 ⁽⁵⁾	OCOM ⁽⁶⁾ 2	VG 1 ⁽⁵⁾	OCOM ⁽⁶⁾ 2

Notes :

(1) BE-fr : Activités créatrices sur textile et travaux manuels.

(2) FR-fr : Y compris Arts visuel.

(3) JU : Option obligatoire (4 groupes d'options) Activités manuelles, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(4) NE : Option professionnelle Activités créatrices manuelles, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(5) VD : En VG les élèves ont le choix entre Activités créatrices et manuelles ou Éducation nutritionnelle. En VP, ce choix dépend des disponibilités de l'établissement.

(6) VD : Option de compétences orientées métiers (OCOM) Activités créatrices et manuelles pour la VG, cf. tableau [Disciplines à option](#).

ARTS VISUELS

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

A

Canton	9 ^e		10 ^e		11 ^e		
BE-fr	G/M/P		G/M/P		G/M/P		
	2 ⁽¹⁾		1 ⁽¹⁾		1 ⁽¹⁾		
FR-fr	EB	G/PG	EB/G/PG		EB	G/PG	PG avec Latin
	2 ⁽²⁾	1	1		2 ⁽²⁾	1	1 ⁽³⁾
GE	R1/R2/R3		CT/LC/LS		CT/LC/LS		
	-		2		2		
JU	Cours commun		Cours commun		Cours commun		
	2 ⁽⁴⁾		1 ⁽⁴⁾		2 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾		
NE	Cours commun		Cours commun		Cours commun		Option professionnelle ⁽⁶⁾
	1		2		1		4
VS-fr	Cours commun		Cours commun		Cours commun		
	1		1		1		
VD	VG/VP	OCOM ⁽⁷⁾	VG	OCOM ⁽⁷⁾	VG	VP	OCOM ⁽⁷⁾
	1	2	1	2	1	2	2

Notes :

(1) BE-fr : Éducation artistique.

(2) FR-fr : Y compris Activités créatrices et manuelles.

(3) FR-fr : Discipline à choix avec soit 2 périodes de Grec soit une période d'Arts visuels et une d'Éthique et cultures religieuses, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(4) JU : Éducation visuelle.

(5) JU : Discipline à choix avec Éducation musicale.

(6) NE : Option professionnelle Dessin technique et artistique, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(7) VD : Option de compétences orientées métiers (OCOM) Arts visuels pour la VG, cf. tableau [Disciplines à option](#).

MUSIQUE

A

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	9 ^e	10 ^e	11 ^e	
BE-fr	G/M/P 1 ⁽¹⁾	G/M/P 1 ⁽¹⁾	G/M/P 1 ⁽¹⁾	
FR-fr	EB/G/PG 1	EB/G/PG 1	EB -	G/PG 1
GE	R1/R2/R3 1	CT/LC/LS 1	CT/LC/LS -	
JU	Cours commun 1 ⁽²⁾	Cours commun 1 ⁽²⁾	Cours commun 2 ⁽²⁾⁽³⁾	
NE	Cours commun 1	Cours commun -	Cours commun 1	
VS-fr	Cours commun 1	Cours commun 1	Cours commun 1	
VD	VG/VP 1	VG/VP 1	VG/VP 1	

Notes :

(1) BE-fr : Éducation musicale.

(2) JU : Éducation musicale.

(3) JU : Discipline à choix avec Éducation visuelle.

8.2.5. Corps et mouvement

ÉDUCATION PHYSIQUE

CM

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	9 ^e	10 ^e	11 ^e
BE-fr	G/M/P 3	G/M/P 3	G/M/P 3
FR-fr	EB/G/PG 3	EB/G/PG 3	EB/G/PG 3
GE	R1/R2/R3 3	CT/LC/LS 3	CT/LC/LS 3
JU	Cours commun 3	Cours commun 3	Cours commun 3
NE	Cours commun 3	Cours commun 3	Cours commun 3
VS-fr	Cours commun 3	Cours commun 3	Cours commun 3
VD	VG/VP 3	VG/VP 3	VG/VP 3

ÉDUCATION NUTRITIONNELLE / ÉCONOMIE FAMILIALE ⁽¹⁾

CM

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	9 ^e		10 ^e			11 ^e		
BE-fr ⁽²⁾	G/M/P		G/M/P			G/M/P		
	3		-			-		
FR-fr ⁽²⁾	EB/G/PG		EB/G/PG			EB/G/PG	PG avec Latin	
	-		-			2		
GE ⁽³⁾	R1/R2/R3		CT/LC/LS			CT/LC/LS		
	1		-			-		
JU ⁽²⁾	Cours commun		Cours commun			Cours commun		
	2		-			-		
NE ⁽²⁾	Cours commun		Cours commun			Cours commun		
	-		-			2		
VS-fr ⁽²⁾	Cours commun		Cours commun			Cours commun		
	1		1			1.5		
VD ⁽³⁾	VG/VP	OCOM ⁽⁵⁾	VG	VP	OCOM ⁽⁵⁾	VG	VP	OCOM ⁽⁵⁾
	1 ⁽⁴⁾	2	1	-	2	1	-	2

Notes :

(1) Voir également Formation générale : Santé et bien-être, Vivre ensemble et exercice de la démocratie, Interdépendances.

(2) BE-fr, FR-fr, JU, NE, VS-fr : Économie familiale.

(3) GE, VD : Éducation nutritionnelle.

(4) VD : En VG, les élèves ont le choix entre Activités créatrices et manuelles ou Éducation nutritionnelle. En VP, ce choix dépend des disponibilités de l'établissement.

(5) VD : Option de compétences orientées métiers (OCOM) Éducation nutritionnelle pour la VG, cf. tableau [Disciplines à option](#).

8.2.6. Éducation numérique / Formation générale – MITIC

ÉN

FG

M-SI-U (Médias, Science informatique, Usages)

MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication)

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	9 ^e		10 ^e		11 ^e	
BE-fr	G/M/P 1 ⁽¹⁾		G/M/P 1 ⁽¹⁾		G/M/P 1 ⁽¹⁾	
FR-fr	EB/G/PG 1 ⁽²⁾		EB/G 1 ⁽²⁾	PG 0.5 ⁽²⁾	Option ⁽³⁾ EB/G 2	Option ⁽³⁾ PG 1
GE	R1/R2/R3 1 ⁽²⁾		CT Cours spécifiques ⁽⁴⁾ 2 ⁽²⁾		CT/LC/LS 1 ⁽⁵⁾	CT Cours spécifiques ⁽⁴⁾ 2 ⁽²⁾
JU	Cours commun 1 ⁽¹⁾		Cours commun 1 ⁽¹⁾		Cours commun -	
NE	Cours commun 1 ⁽⁶⁾		Cours commun 1 ⁽⁶⁾		Option professionnelle ⁽⁸⁾ 4	
VS-fr	Cours commun 1 ⁽²⁾		Cours commun -		Cours commun -	
VD	VG/VP -(9)	OCOM ⁽⁹⁾ 2	VG/VP -(9)	OCOM ⁽⁹⁾ 2	VG/VP -(9)	OCOM ⁽¹⁰⁾ 2

Notes :

(1) BE-fr, JU : Éducation numérique.

(2) FR-fr, GE, VS-fr : *Informatique*.

(3) FR-fr : Option obligatoire MITIC, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(4) GE : Cours spécifique obligatoire supplémentaire Informatique, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(5) GE : Médias et images.

(6) NE : Médias, Science informatique, Usages.

(7) NE : Période pour l'ensemble de la Formation générale.

(8) NE : Option professionnelle Informatique appliquée et gestion, cf. tableau [Disciplines à option](#).

(9) VD : Intégrée aux autres disciplines. En complément, Bain informatique mis en place dans le cadre de l'enseignement d'une ou de plusieurs disciplines de la grille horaire à raison de 20 périodes par année scolaire. De plus, le projet Éducation numérique est en cours de déploiement.

(10) VD : Option de compétences orientées métiers (OCOM) MITIC – Technologie numérique pour la VG, cf. tableau [Disciplines à option](#).

8.2.7. Formation générale

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, CHOIX ET PROJETS PERSONNELS, VIVRE ENSEMBLE ET EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE, INTERDEPENDANCES ⁽¹⁾

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	9 ^e	10 ^e	11 ^e
BE-fr	G/M/P 1 ^{(2) (3)}	G/M/P 1 ^{(2) (3)}	G/M/P 1 ^{(2) (3)} 1 ⁽⁴⁾
FR-fr	EB/G/PG 1 ⁽²⁾	EB/G 1 ⁽²⁾ PG 0.5 ⁽²⁾	EB/G/PG 1 ⁽⁵⁾
GE	R1/R2/R3 1 ⁽⁶⁾	CT/LC 2 ⁽⁶⁾ LS 1 ⁽⁶⁾	CT/LC 2 ⁽⁶⁾ LS 1 ⁽⁶⁾
JU	Cours commun 1 ⁽²⁾	Cours commun 1 ⁽²⁾	Cours commun 1 ⁽²⁾
NE	Cours commun 1 ⁽²⁾	Cours commun 1 ⁽²⁾	Cours commun -
VS-fr	Cours commun 1 ⁽⁷⁾	Cours commun 1 ⁽⁷⁾	Cours commun 1 ⁽⁷⁾
VD	VG OCOM ⁽⁸⁾ 2	VG OCOM ⁽⁸⁾ 2	VG OCOM ⁽⁸⁾ 2

Notes :

(1) Voir également Histoire/Citoyenneté et Éducation nutritionnelle/Économie Familiale.

(2) BE-fr, FR-fr, JU, NE : Période(s) pour l'ensemble de la Formation générale (appelée Éducation générale dans le Jura).

(3) BE-fr : Plus 10 périodes ponctuelles par année et par classe.

(4) BE-fr : Projet individuel.

(5) FR-fr : En principe, une unité d'étude/informations est attribuée au titulaire afin de lui donner du temps hors enseignement pour la Gestion de la classe.

(6) GE : Information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP) et maîtrise de classe.

(7) VS-fr : Projet personnel.

(8) VD : Pour les élèves de VG, la Formation générale est intégrée dans l'Option de compétences orientées métiers (OCOM), cf. tableau [Disciplines à option](#).

8.2.8. Spécificités cantonales

SC

LATIN ET GREC

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

Canton	9 ^e	10 ^e	11 ^e
BE-fr	G/M/P -	P avec Latin 3	P avec Latin 3
FR-fr	PG avec Latin 3	PG avec Latin 4	P Grec facultatif 3
GE	R1/R2 1 ⁽²⁾	R3 2 ⁽²⁾	LS profil Latin 4
JU	Option obligatoire ⁽³⁾ : groupe 1 2	Option obligatoire ⁽³⁾ : groupe 1 4	Grec facultatif 3
NE	Cours commun 1 ⁽⁴⁾	Niveau 2 en Français 1 ⁽⁴⁾	Option académique ⁽⁵⁾ 4
VS-fr	Cours commun -	Cours commun -	Cours commun -
VD	Option spécifique ⁽⁶⁾ 4	VP Grec facultatif 3	Option spécifique ⁽⁶⁾ 4

Notes :

- (1) FR-fr : Discipline à choix avec soit 2 périodes de Grec soit 1 période d'Arts visuels et 1 d'Éthique et cultures religieuses.
 (2) GE : Langue et cultures latines.
 (3) JU : Option obligatoire (4 groupes d'options) Latin, cf. tableau [Disciplines à option](#).
 (4) NE : Langues et cultures de l'Antiquité.
 (5) NE : Option académique Langues anciennes, cf. tableau [Disciplines à option](#).
 (6) VD : Option spécifique (OS) Latin pour la VP, cf. tableau [Disciplines à option](#). Selon les projets de formation, les élèves de la VG ont la possibilité de choisir une OS de la VP.

ÉTHIQUE ET CULTURES RELIGIEUSES ⁽¹⁾

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine (année scolaire 2025-2026)

SC

Canton	9 ^e	10 ^e	11 ^e
BE-fr	G/M/P (2)	G/M/P (2)	G/M/P (2)
FR-fr	EB/G/PG 1	EB/G/PG 1	EB/G/PG 1
GE	R1/R2/R3 -	CT/LC/LS -	PG avec Latin 1 ⁽³⁾
JU	Cours commun 3 ⁽⁴⁾	Option obligatoire ⁽⁵⁾ : groupe 1 4	CT/LC/LS -
NE	Cours commun (6)	Cours commun (6)	Option obligatoire ⁽⁵⁾ : groupe 1 4
VS-fr	Cours commun 1	Cours commun 1	Cours commun -
VD	VG/VP (7)	VG/VP (7)	Cours commun 1

Notes :

- (1) Voir également le Domaine des Sciences humaines et sociales.
 (2) BE-fr : Compris dans l'enseignement de l'Histoire.
 (3) FR-fr : Discipline à choix avec soit 2 périodes de Grec soit 1 période d'Arts visuels et 1 d'Éthique et cultures religieuses.
 (4) JU : Compris dans l'enseignement des Sciences humaines.
 (5) JU : Option obligatoire (4 groupes d'options) Sciences humaines, cf. tableau [Disciplines à option](#).
 (6) NE : Cultures religieuses et humanistes comprises dans l'enseignement de l'Histoire.
 (7) VD : Est enseignée à raison de 8 périodes par année.

8.2.9. Disciplines à option

Canton	QUI ⁽¹⁾		ANNÉE		REMARQUES
BE-fr	P	10 ^e /11 ^e			Choix possible uniquement pour la section P.
		3 Latin			
		1 Mathématiques chapitres choisis 2 Biologie – Chimie/Physique TP			
FR-fr	EB/G	2	11 ^e - Économie (offre obligatoire) - Dessin technique - Italien		Choix (propre à l'école) entre :
	PG	1	- MITIC - Travaux pratiques de sciences		
GE	CT	10 ^e		11 ^e	Selon la section et le profil (profil à choix).
	LC (AA)	1 Expression orale 2 Informatique		1 Expression orale 2 Informatique	
	LC (SA)	1 Expression orale 2 Allemand ⁽²⁾		1 Expression orale 2 Anglais ⁽²⁾	
	LS (L)	4 Latin		4 Latin	
	LS (S)	2 Physique 1 Démarches mathématiques et scientifiques		2 Biologie 2 Démarches mathématiques et scientifiques	
	LS (LV)	2 Allemand ⁽²⁾ 1 Anglais ⁽²⁾		2 Allemand ⁽²⁾ 2 Anglais ⁽²⁾	
JU	Groupe 1	9 ^e	10 ^e	11 ^e	Les disciplines à option sont réparties en 4 groupes caractérisés soit par le Latin, les Sciences, les Langues modernes et la Dimension économique, les Activités créatrices.
		2 Latin 2 Anglais	4 Latin 2 Sciences expérimentales 2 Anglais 4 Sciences humaines	4 Latin 2 Sciences expérimentales 2 Anglais 4 Sciences humaines	
	Groupe 2	2 TP sciences 2 Anglais	4 Sciences expérimentales 2 Math. appliquées 2 Anglais 4 Sciences humaines	2 Sciences et techniques 2 Math. appliquées 2 Sciences expérimentales 2 Anglais 4 Sciences humaines	
		Groupe 3	2 Anglais 2 Activités manuelles	2 Économie pratique 2 Italien 2 Anglais 4 Sciences humaines 2 Sciences expérimentales	
	Groupe 4		2 Anglais 2 Activités manuelles	2 TP sciences 2 Activités manuelles 2 Anglais 4 Sciences humaines 2 Sciences expérimentales	
NE	Option académique (OA)	4	11 ^e - Langues anciennes - Langues modernes (Italien ou Espagnol) - Sciences expérimentales - Sciences humaines		OA : choix d'une discipline pour une année, si au moins 3 disciplines de niveau 2 (exigences élevées) au début de la 11 ^e année.
	Option professionnelle (OP)	4	- Activités créatrices et manuelles - Dessin technique et artistique - Expression orale et corporelle - Informatique appliquée et gestion	Dont une période destinée à la rédaction d'un portfolio (préparation à la vie professionnelle, recueil d'activités, projets...)	OP : Choix d'une discipline par semestre.
VS-fr	-	-			Pas de disciplines optionnelles.
VD	VP - Option spécifique (OS)	4	9 ^e /10 ^e /11 ^e - Économie et droit - Italien - Latin -Mathématiques et physique		Un choix pour l'ensemble du cycle 3.
	VG - Option de compétences orientées métiers (OCOM)	2 Groupe FG ⁽³⁾ 2 Groupe AACT ⁽⁴⁾	- Activités créatrices - Arts visuels - Éducation nutritionnelle - MITIC – Technologie numérique - Sciences de la nature - Économie, droit et civovenneté		Selon son projet de formation et à certaines conditions, l'élève de VG a la possibilité de remplacer les OCOM par une OS.

Notes :

(1) Pour les abréviations, cf. page 24.

(2) GE : Lecture et communication.

(3) VD : Le groupe Formation générale comprend les thématiques MITIC et Choix et projet personnels (approche du monde professionnel).

(4) VD : Groupe des options artisanales, artistiques, commerciales ou technologiques.

9. Parcours scolaire des élèves

Des conditions (spécifiques à chaque canton) régissent la transmission des résultats d'évaluation (*cf.* Bulletins scolaires : appréciations et notes), la promotion et le passage entre le degré primaire et le degré secondaire I des élèves. Dans chaque canton, des conditions sont également énoncées pour donner accès aux formations postobligatoires en fonction des résultats et du parcours suivi (*cf.* Conditions de passage au degré secondaire II).

9.1 Bulletins scolaires (appréciations non chiffrées et notes)

Les bulletins scolaires désignent des documents officiels qui sont renseignés par les enseignants et les enseignantes et destinés aux élèves et à leurs représentantes et représentants légaux (RL). Ils sont utilisés pour rendre compte globalement des résultats des évaluations par semestre et année, et constituent un moyen pour attester des progressions d'apprentissage des élèves (appréciations non chiffrées et/ou notes). Ce sont les cantons qui fixent la forme, le contenu et la fréquence de transmission de ces documents.

En règle générale, en 1^{re} et 2^e années, la progression des apprentissages est exprimée sous forme de commentaires, qui sont discutés avec les RL lors des entretiens annuels. Le bulletin scolaire (ou autre document reçu au semestre ou à la fin de l'année) fait office d'attestation de fréquentation.

Dans l'Espace romand de la formation, les appréciations non chiffrées (différentes selon les cantons et les années) font leur apparition dès la 3^e ou 4^e année. Les notes, quant à elles, apparaissent en 4^e année dans le canton du Valais, en 5^e dans les cantons de Fribourg, de Genève, du Jura et de Vaud, en 6^e dans le canton de Berne et en 7^e dans le canton de Neuchâtel.

Il est à noter que dans certains cas, les notes et les appréciations non chiffrées sont utilisées dans le même bulletin scolaire, soit pour la même discipline (par exemple dans le canton de Berne en 9^e année, le français fait l'objet d'une note globale et des appréciations spécifiques sont données pour la compréhension orale et écrite, pour la production orale et écrite et pour la structuration : grammaire, orthographe, conjugaison, vocabulaire), soit pour des disciplines différentes (par exemple dans le canton du Jura en 5^e année, le français, les mathématiques, et l'environnement font l'objet d'une note, alors que des appréciations sont données pour les autres disciplines).

Pour les élèves avec des besoins particuliers bénéficiant d'un programme personnalisé, la ou les disciplines pour lesquelles les objectifs auraient été adaptés ou dont l'élève aurait été éventuellement exempté seront mentionnés dans les bulletins scolaires, ainsi que dans d'autres documents de communication avec les RL.

Pour plus d'informations sur les bulletins scolaires propres à chaque canton, cliquez [ici](#) ou suivez le QR-code.



9.2 Conditions de promotion à l'école obligatoire

Les conditions de promotion des élèves pour chaque année scolaire (école obligatoire) sont fixées par les cantons, avec toutefois des principes généraux qui demeurent communs.

Ainsi, le passage d'une année à l'autre à l'intérieur des cycles 1 et 2 se fait généralement de manière automatique. Quand le personnel enseignant remarque des difficultés particulières préjudiciant l'atteinte des objectifs fixés par certains élèves, des mesures d'accompagnement sont prévues.

Comme précisé dans le Concordat HarmoS et la Convention scolaire romande, le temps nécessaire, à titre individuel, pour parcourir les différents degrés de la scolarité dépend du développement personnel de chaque élève. Tous les cantons donnent la possibilité aux élèves d'avancer d'une classe (surtout au cycle 1) ou d'en refaire une.

Au degré primaire, le redoublement est exceptionnel (avec des critères qui varient d'un canton à l'autre) et requiert l'autorisation des représentantes et représentants légaux (RL), ainsi que de la direction ou de l'autorité compétente.

Au degré secondaire I, le redoublement intervient uniquement quand les autres options (par exemple : mesures de soutien supplémentaires) ont été écartées et/ou qu'on estime que refaire l'année scolaire puisse permettre à l'élève de reprendre un parcours ordinaire. Outre la mise en place de mesures de soutien, le passage à une filière ou à un niveau avec des exigences moins élevées évite à l'élève de devoir refaire l'année.

Pour plus d'informations sur les conditions de promotions propres à chaque canton, cliquez [ici](#) ou suivez le QR-code.



9.3 Conditions de passage au degré secondaire I

Le passage entre le degré primaire et le degré secondaire I est marqué par une distribution des élèves selon une structure choisie par chaque canton (cf. [Modèles structurels au degré secondaire I](#)). Les cantons éditent leurs propres conditions de passage avec des différences indépendantes du type de structure scolaire en place.

Pour assurer ce passage, les **résultats des élèves** en Français et en Mathématiques sont pris en compte dans tous les cantons de l'ERF. Deux cantons ajoutent uniquement les résultats en Allemand (BE et JU), tandis que Fribourg, en plus de l'Allemand, ajoute une moyenne entre Sciences de la nature et les disciplines du domaine des Sciences humaines et sociales. Le canton de Vaud prend en compte les résultats de toutes les disciplines qui ont une note.

Pour les cantons du Jura, du Valais et de Vaud, les **épreuves cantonales** comptent dans la moyenne finale de ces disciplines (1/3 pour JU, 20% pour VS et 30% pour VD). Dans un but d'orientation en 8^e année, les épreuves cantonales représentent un critère pour départager les cas limites dans les cantons de Fribourg et du Valais.

L'**avis des représentantes et représentants légaux (RL)** est pris en compte dans la plupart des cantons considérés : pour l'ensemble des élèves des cantons de Berne et Fribourg, et uniquement dans les cas limites entre deux niveaux (dans ce cas leur avis est prépondérant) pour Jura, Neuchâtel et Valais. Dans les cantons de Genève et de Vaud, seules les notes sont prises en compte. Des entretiens individuels et/ou une séance informative sont organisés dans tous les cantons.

Pour plus d'informations sur les conditions de passage au degré secondaire I, cliquez [ici](#) ou suivez le QR-code.



9.4 Conditions de passage au degré secondaire II

Les conditions d'admission aux **formations certifiantes** du degré secondaire II dépendent des filières et/ou des regroupements suivis au degré secondaire I ainsi que des résultats scolaires dans certaines disciplines. Certains cantons offrent aux jeunes ne remplissant pas les conditions la possibilité de faire des examens d'admission pour pouvoir accéder à ces formations. Différents types d'examens sont également mis en place pour sélectionner les élèves quand les places disponibles sont limitées (surtout dans les écoles de métier à plein temps).

Seule la formation professionnelle en entreprise est ouverte à tous les jeunes. Dans ce cas, c'est le contrat d'apprentissage signé qui donne accès à la partie école en vue d'obtenir un CFC (Certificat fédéral de capacité) ou une AFP (Attestation fédérale de formation professionnelle), indépendamment des résultats obtenus à l'issue de l'école obligatoire.

Pour les élèves qui ne rentrent pas directement dans des formations certifiantes du degré secondaire II, des **filières de transition** existent. Elles s'adressent aux jeunes qui n'ont pas trouvé de formation ou n'ont pas été admis dans une formation certifiante. Organisées par les cantons, ces offres de formation transitoires varient beaucoup quant à leur dénomination, leur structure et leurs contenus, mais elles poursuivent généralement les mêmes objectifs :

- préparer un projet et aider au choix et à la recherche d'une formation professionnelle ou générale ;
- préparer à une formation professionnelle dans un domaine particulier, ou à l'admission dans une école de métiers à plein temps, notamment par des compléments de formation ;
- préparer à la voie de culture générale ou à la voie gymnasiale par des compléments de formation.

Les séjours linguistiques, les stages de longue durée, le semestre de motivation ou encore des jobs pour étudiantes et étudiants représentent d'autres possibilités après l'école obligatoire et avant une formation du degré secondaire II.

Pour plus d'informations sur les conditions de passage au degré secondaire II, cliquez [ici](#) ou suivez le QR-code.





Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la
culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)
Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDp)
Faubourg de l'Hôpital 43, Case postale 556
2002 Neuchâtel

+41 32 889 86 00 – irdp@ciip.ch – www.ciip.ch – www.irdp.ch